

## Feamp : plus de temps à perdre pour lancer les projets

Les assises ont accueilli le 9 juin [le lancement officiel en France du Feamp](#), fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, enfin opérationnel.

À l'initiative de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), les partenaires du fonds, Commission européenne, État et régions, ont répondu aux interrogations des professionnels des filières pêche, aquaculture et conchyliculture.

Un message clé : les règles du jeu du Feamp sont fixées, il est urgent de s'en saisir.

En jeu : une manne de 774 millions d'euros d'aides publiques, dont 588 millions de crédits européens et 186 millions de cofinancements État et régions, sur sept ans (2014-2020), pour favoriser une pêche et une aquaculture durables.

Les mesures « nationales » (404 millions), instruites par FranceAgrimer et les DIRM, sont déjà ouvertes, et ça ne saurait tarder pour « régionales » (370 millions), dont la gestion est déléguée aux conseils régionaux.

Les formulaires, les appels d'offres et le cadre (critères de sélection et d'éligibilité, taux d'intervention...) sont progressivement diffusés sur [ce site](#).

Représenté aux Assises, Alain Vidalies, le secrétaire d'État chargé de la pêche, souligne son attachement « **à ce que l'État et les régions progressent au même rythme** ».

« **Il n'y a pas de temps à perdre** », renchérit Isabelle Garzon, qui dirige l'unité en charge de ce fonds à la Commission européenne. La France s'est illustrée par la qualité de son programme, mais pas sa vitesse. « **Elle n'est pas dans le peloton de tête.** »

### Soutenir les jeunes

Comment les professionnels comptent-ils s'emparer de ce fonds ? Côté pêche, il s'agit surtout de répondre à deux défis, pointe Gérard Romiti, président du Comité national des pêches : « **Faire venir des jeunes et renouveler les navires.** »

Un souhait, dans ce « **maquis administratif à débroussailler** » : favoriser la formation. Une crainte : « **J'espère qu'il n'y aura pas de région oubliée.** »

« **Il n'y a pas d'inégalité entre régions, mais des réponses adaptées à des besoins diversifiés** », assure Pierre Karleskind, de l'ARF (Association des régions de France).

Les mêmes mesures sur les mêmes critères sont ouvertes partout, avec une latitude pour pondérer les critères et choisir les seuils et plafonds. Pour les pêcheurs, aux fonds publics, s'ajouteront des cofinancements privés via France filière pêche : l'association expérimente ce rôle complémentaire, pour l'instant sur trois mesures nationales, tournées vers la production.

« **Nous jouerons l'effet de levier pour que la filière bénéficie à plein de ce fonds** », témoigne Gérard Higuinen, président de FFP.

Jean-Yves Colleter, représentant les aquaculteurs, a aussi d'abord vu le Feamp comme « **une usine à gaz** ».

Mais le Cipa (Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture) a scruté « **article par article, pour s'en sortir par le haut** ».

Il est confiant pour « **utiliser le Feamp au service de l'aquaculture durable, sur laquelle nous nous engageons depuis 13 ans** ».

Un regret : « **Alors qu'on a 1 000 jeunes dans les lycées aquacoles, l'aide à l'installation des jeunes n'a pas été enclenchée pour l'aquaculture.** » Une bonification pour les jeunes sur certaines mesures peut compenser.

Il pointe aussi le problème de trésorerie, comme Philippe Maraval, directeur du Comité national de la conchyliculture (CNC). « **Il n'y a pas d'avance de fonds.** » Mais il compte bien sur le Feamp pour accentuer la promotion, soutenir les investissements productifs, et surtout faire face aux mortalités conchyliques.

Source : <http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/peche/25583-feamp-plus-de-temps-perdre-pour-lancer-les-projets>